



service scolaire

Présents :

MM. PRIEUR-LAURENT, PILORGET, Mmes YOUNSI, EVERAERT, GRISON-JAILLET, BEZAGUT, M.LECOS (Principal du Collège)
Mmes LECLERCQ, MM.COBAC, .BREBION, Mme VERGELIN

Excusés : MM. CHOLLEY, CARDOUX, BUATOIS, EPRY, PREVIDI, Mmes DOBIGNY (Inspectrice), CHALMIN, M.PLANCKAERT, Mmes ROLLY (DDEN), WALTER, BOISSEAU, DIEUDE, MARTIN, MM. TRONVILLE, NICOLE, PETIT

Projet de regroupement des écoles maternelle et élémentaire des ERABLES

M.PRIEUR-LAURENT introduit la séance en précisant que le départ à la retraite de Mme BEZAGUT soulève la question de regrouper les équipes maternelle et élémentaire des ERABLES sous l'égide d'une seule direction.

Ce n'est pas un sujet nouveau, cela avait déjà été évoqué depuis plusieurs années.

La décision du regroupement des deux écoles est prise par l'Education Nationale avec l'accord de la Mairie.

Un conseil d'école a été organisé le 5 décembre à ce sujet et un vote a eu lieu : 13 voix pour, 10 voix contre, 1 vote blanc.

Le Conseil Municipal organisé le 15 décembre prochain abordera le sujet en vue d'autoriser le Maire à adresser aux services de l'Éducation Nationale le courrier administratif constituant l'une des formalités requises aux fins de faire procéder à la fusion de ces deux écoles.

L'avantage de ce regroupement réside dans le suivi des enfants, dans la gestion des projets d'école ; sur le plan budgétaire, il n'y a aucune incidence, les moyens financiers restent identiques. M.PRIEUR-LAURENT parle de l'avantage en terme d'exercice de sécurité par rapport au PPMS.

M.PRIEUR-LAURENT souhaite donner la parole à chacun.

Mme BEZAGUT craignait au départ que l'école maternelle soit absorbée par l'élémentaire compte tenu de la différence du nombre de classes (3 en maternelle, 7 en primaire).

M.LECOS demande en terme de décharge si cela change quelque chose ?

Mme GRISON-JAILLET répond que si la 7ème classe est maintenue, elle obtiendra une demie décharge supplémentaire. Le regroupement permet de prendre la globalité de l'école au niveau des effectifs (en terme d'ouverture et de fermeture).

Si des enseignants d'élémentaire souhaitent aller travailler en maternelle et vice et versa, ce sera possible.

Actuellement, il manque 12 enfants pour maintenir la 7ème classe.

Mme GRISON-JAILLET évoque les craintes exprimées autour de la perte de spécificité de la maternelle, crainte de certains enseignants de faire plus d'heures, peur de l'inconnu d'une manière générale.

Mme LECLERCQ dit que tout le monde était satisfait de cette structure et comme tout un chacun craignaient un peu le changement, les parents d'élèves ont défini les côtés positifs et négatifs, ils ont rencontré la directrice, l'inspectrice. Les parents d'élèves ont pris conscience qu'ils n'auraient plus qu'un seul interlocuteur, en tant que Direction.

M.NOVEL demande quelle répercussion a ce regroupement sur la commune ?

M.PRIEUR-LAURENT répond : aucune au niveau du budget, aucune au niveau de la cantine, à priori aucune en ce qui concerne le périscolaire (à toute fins utiles, le service animation sera interrogé sur ce point)

Mme GRISON-JAILLET précise que chaque école conserve sa spécificité, maternelle et primaire.

M.PRIEUR-LAURENT rappelle que cette commission est purement formelle, le Conseil Municipal se prononcera le 15 décembre prochain et à l'issue du Conseil, M. le Maire adressera un courrier à l'Inspection Académique formalisant l'approbation du projet de fusion.